



Décisions du Conseil d'administration de Solocal Group du 10 mars 2014

Réuni le 10 mars 2014, le Conseil d'Administration de Solocal Group a pris connaissance des recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations et a arrêté les décisions suivantes :

Rémunération variable de Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard

Concernant Jean-Pierre Remy :

Au titre de l'exercice 2013 :

La part variable de la rémunération 2013 de Monsieur Jean-Pierre Remy, Président Directeur Général, a été arrêtée à 390 000 euros, soit 75% de l'objectif cible.

Il est rappelé que l'objectif cible de cette part variable correspond à 100% de la rémunération fixe de Monsieur Jean-Pierre Remy en cas d'objectifs totalement atteints, et qu'elle peut varier de 0 à 200%.

Au titre de l'exercice 2014 :

Le Conseil d'administration a fixé l'objectif cible 2014 de la part variable de la rémunération de Jean-Pierre Remy à 100% de la rémunération fixe en cas d'objectifs atteints, pouvant varier entre 0% et 200% de la rémunération fixe en fonction des résultats obtenus.

Les critères d'attribution de cette part variable seront décrits dans le Document de référence 2013.

Concernant Christophe Pingard :

Au titre de l'exercice 2013 :

La part variable de la rémunération 2013 de Monsieur Christophe Pingard, Directeur Général Délégué, a été arrêtée à 185 000 euros, soit 100% de l'objectif cible.

Il est rappelé que l'objectif cible de cette part variable correspond à 50% de la rémunération fixe de Monsieur Christophe Pingard en cas d'objectifs totalement atteints, et qu'elle peut varier de 0 à 100%.

Au titre de l'exercice 2014 :

Le Conseil d'administration a fixé l'objectif cible 2014 de la part variable de la rémunération de Christophe Pingard à 50% de la rémunération fixe en cas d'objectifs atteints, pouvant varier entre 0% et 100% de la rémunération fixe en fonction des résultats obtenus.

Les critères d'attribution de cette part variable seront décrits dans le Document de référence 2013.

Mandat de Jean-Pierre Remy

Le mandat d'administrateur de Jean-Pierre Remy venant à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle du 19 juin 2014, le Conseil d'administration a décidé de proposer à cette Assemblée le renouvellement de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration a également décidé de renouveler le mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy pour quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.